



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 29 juin 2023

DELIBERATION N° 07

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Responsable de service :
Catherine BOIN

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Angéline GLUARD, (donne procuration à Mme Sophie DESPRES)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
M. Jean-François RABEAU, (donne procuration à M. le Maire)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Mme Hélène RATA)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Mme Lisa TEIXEIRA)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique COSTANTINI

Date de convocation	22/06/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

7. Demande d'adhésion au SIVU Cuisine Rochefort Océan

Depuis 2022, la municipalité a mené une réflexion sur le devenir de la restauration avec l'ensemble des élus du conseil municipal et les agents de la restauration. Après une phase de diagnostic portant sur le fonctionnement de la restauration, les effectifs, l'état des équipements et des bâtiments ; il ressort la nécessité de changer de mode de fonctionnement de la restauration scolaire.

En effet, il est constaté les éléments suivants :

- le contexte économique actuel : la hausse des matières premières, des denrées alimentaires et des coûts d'acheminement fragilisent tous les modes de production de la restauration scolaire : que ce soit la régie, c'est-à-dire une production sur place ou bien en office qui est la livraison de plats cuisinés qui sont ensuite remis en température sur place et servis aux convives,
- les investissements insuffisants ces dernières années, qui conduiraient à réinvestir massivement dans le matériel des cuisines,
- des investissements conséquents à budgéter pour agrandir les cuisines actuelles. Cet aspect structurel des équipements conduit à constater que les cuisines sont sous dimensionnées, les capacités maximales sont atteintes sauf pour la cuisine des Cèdres.

Par ailleurs, le changement de mode de gestion de la restauration scolaire de la municipalité sera exigeant :

- engagement envers les convives et les familles : renforcer les liens et la découverte des mets, journée découverte dégustation, enquête de satisfaction, assurer un service de qualité et régulier
- engagement envers les agents municipaux : tous les agents de cuisine restent sur la collectivité (pas de mise à disposition au Centre de Gestion) , plan de gestion des effectifs (entretien individuel, bilan de compétence, mouvement interne, accompagnement vers de la mobilité externe)
- une transition cadencée du passage des cuisines en office qui permet d'évaluer chaque étape du processus (janvier 2024 Petite Couture, Janvier 2025 Ferry, janvier 2026 Cèdres et janvier 2027 La Courbe)

Selon l'évolution que la municipalité souhaite apporter à la restauration scolaire en matière de qualité alimentaire, produits bio et de circuits courts et de limitation du gaspillage et d'éducation aux goûts, les élus ont échangé avec les communes voisines sur leur pratique, leur vision et leur tarification et ont visité des sites de productions.

La visite la plus probante est la Cuisine Rochefort Océan, dont le statut est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est spécialisée dans l'exploitation d'une unité centrale de production de repas et de transformation de denrées à destination de ses membres dans la démarche de partenariat avec des producteurs locaux et de développement durable.

Le SIVU serait susceptible de répondre à la demande de notre commune en matière de restauration scolaire comme notamment la fourniture de fruits et légumes frais, de denrées issues de producteurs locaux et des préparations « maisons ».

Le SIVU compte actuellement sept adhérents : la commune de Rochefort, Moragne, Saint Laurent de la Prée, Breuil Magné, Lussant, Saint Vivien et Thairé. De par son statut, il peut s'étendre à tout le département de la Charente Maritime.

En outre, la commission Education le 6 juin 2023, les agents ainsi que les associations de parents d'élèves ont pris connaissance du projet municipal le 7 juin 2023.

Enfin, monsieur le maire informe de la fin d'exécution du marché de fourniture pour les repas de la restauration scolaire à compter du 31 décembre 2023 avec le prestataire API

Vu l'arrêté n°14-537-DRCTE-B2 du 28 février 2014 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation unique dénommé « Cuisine Rochefort Océan »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 et suivants ainsi que L.5211-1 et suivant ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Cuisine Rochefort Océan,

Considérant que la commune d'Aytré souhaite adhérer au SIVU Cuisine Rochefort Océan ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

24 voix Pour,

5 abstentions (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE),

Sollicite l'adhésion de la commune auprès du SIVU à compter du 1er janvier 2024
Annexe 10 : Statuts du SIVU

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Frédérique COSTANTINI
Secrétaire de séance